

appel
à candidature

ARLES

FESTIVAL IMPULSE - 5ÈME ÉDITION
+ festival professionnel de la photographie
amateur et émergente



PICTO

RÉPONSES
PHOTO

fisheye
GALLERY

ACTES SUD



ARLES
2025

CINQUIÈME ÉDITION - ARLES 2025

+IMPULSE UNE MARQUE DÉDIÉE À LA VALORISATION
DE L'ÉMERGENCE PHOTOGRAPHIQUE

+POURQUOI LE FESTIVAL IMPULSE ?

En 2021 lorsque nous créons le festival nous voulons porter un regard de professionnels sur la photographie amateur et émergente. Nous nous attachons aux récits, à l'esthétique et cherchons à déceler une écriture personnelle.

4 ans plus tard nous avons reçu des centaines de dossiers, échangé avec au moins autant de photographes, qu'ils soient étudiants, photographes en début de parcours, photographes dont la production ne leur a pas encore permis pour diverses raisons de s'inscrire sur la scène photographique ; chez tous des points communs, un fort désir d'expression, une réflexion, une implication dans une recherche artistique, une exploration de l'univers de l'image pour construire des propositions en phase avec une intention.

Notre volonté est :

- de révéler le potentiel de la création photographique amateur et émergente,
- de favoriser et accomplir les premières monstrosités personnelles des photographes et leurs premières rencontres avec les publics,
- être un tremplin.

La participation au Festival Impulse implique l'acceptation du présent règlement par les participants. Son non-respect pourrait entraîner l'annulation de la candidature, aussi nous vous demandons de bien vouloir le lire attentivement avant d'y consentir.

Déroulement de la candidature :

- Remplir le formulaire en ligne et joindre les documents demandés
- Envoyer votre dossier images

Lien pour le formulaire de candidature : bit.ly/candidaturefestivalimpulse

Lien pour le transfert des images : festivalimpulse.wetransfer.com

+CALENDRIER DE CANDIDATURES :

- Ouverture des candidatures le 25 avril 2024
- Fin des candidatures le 16 juin 2024
- Le jury se réunira à Arles pendant la semaine professionnelle des Rencontres de la photographie
- Annonce des candidatures retenues le 19 juillet 2024

La candidature doit obligatoirement contenir :

- Une courte biographie en pdf
- Un CV récent comportant vos coordonnées ainsi que les expositions et/ ou publications dont vous avez fait l'objet en pdf
- Un texte de présentation du projet en pdf
- Un travail photographique sous la forme d'une série cohérente d'images, de 15 à 20 photographies en jpg

+Dénomination des fichiers :

Nom des fichiers : NomPrénom_numérotation.jpg (exemple : MartinJeanne_01.jpg)

Il est impératif de respecter ce modèle de désignation.

Les photographies doivent être en jpeg qualité maxi 1800 x 2000 pixels environ à convertir en cm / RVB ou niveau de gris). Ces photos sont susceptibles d'être demandées en HD dès l'annonce de votre sélection.

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

Article 1 – Organisation et modalités

L'association FPPA organise le Festival Impulse en partenariat avec le magazine Réponse Photo et le laboratoire Picto.

Article 2 – Conditions de participation

Le Festival Impulse s'intéresse aux projets photographiques porteurs de sens et d'une écriture artistique personnelle quelque soit l'approche visuelle. Chaque année le festival sélectionne des photographes exposés à Arles de début mars à fin mai.

Peuvent postuler :

Les photographes ayant peu publié et exposé sans limite d'âge.

Les duos de photographes.

Les collectifs de photographes.

+Le photographe devra pouvoir attester par écrit que les tiers, notamment les personnes qui pourraient figurer sur les œuvres ou les auteurs et ayants droits d'œuvres reproduites sur ses images, lui ont donné leur autorisation pour la représentation et la reproduction de leur image ou de leur œuvre.

Article 3 – Sélection & Jury

Les dossiers reçus seront présentées à un jury composé d'experts de la profession (journalistes, galeristes, photographes, commissaires d'exposition, éditeurs...). Le jury se tiendra à Arles pendant la semaine d'ouverture des Rencontres de la Photographie. Les candidatures retenues seront annoncées la semaine du 19 juillet 2024.

Article 4 – Modalités de travail

La mission du Festival Impulse est d'accompagner les photographes dans les étapes de la création et de la production.

Le Festival Impulse s'engage à accompagner le photographe sur les 3 étapes structurantes de sa monstration :

- éditng définitif : échanges téléphoniques et/ou mails avec la commissaire d'exposition et la directrice artistique afin de sélectionner chacune des images présentées dans l'exposition.

Chaque image identifiée est mise en discussion et travaillée si nécessaire selon ses lignes de force.

- choix des supports de tirage : les supports de production des images et formes de monstration seront discutés avec la commissaire d'exposition et la directrice artistique.

- scénographie : la scénographie de chacune des propositions artistiques de chacun des photographes participe à la cohérence globale du discours du Festival en relation

avec les autres travaux de l'édition en cours dans chacune des 3 galeries partenaires. La commissaire d'exposition réalise sous sa seule autorité la scénographie de chacune des propositions artistiques de chacun des photographes. Dans une volonté pédagogique elle échange avec chacun et argumente ses choix.

Article 5 – Exposition des œuvres

Les photographies seront exposées dans le cadre des expositions du Festival Impulse au sein des galeries partenaires de début mars à fin mai à Arles.

Article 6 – Diffusion des œuvres

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement, le Festival Impulse mobilise ses partenaires et la presse afin d'offrir une large visibilité aux photographes sélectionnés. Le Festival Impulse et ses partenaires pourront utiliser les images issues des séries distinguées dans le cadre de leur communication dédiée au festival (par voie de presse, site internet, invitations, dépliants et réseaux sociaux), et cela pour une durée de 18 mois.

Article 7 – Production des œuvres

La production est financée par le photographe. Le cadre de l'accompagnement tient compte à la fois du contexte personnel du photographe (capacités financières) et de la nature de la proposition artistique.

Un partenariat est établi entre le Festival Impulse et le laboratoire PICTO qui permet de bénéficier d'une remise sur la production.

Article 8 – Responsabilités

En cas de nécessité ou de force majeure, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt du Festival Impulse et de ses participants, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le Festival Impulse. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 9 - Obligations

La participation au Festival Impulse implique l'acceptation du présent règlement par les participants. Son non-respect pourrait entraîner l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs.

CINQUIÈME ÉDITION - ARLES 2025

+IMPULSE UNE MARQUE DÉDIÉE À LA VALORISATION
DE L'ÉMERGENCE PHOTOGRAPHIQUE

+PARTENAIRES

PICTO

RÉPONSES
PHOTO

+GALERIES

ACTES SUD



fisheye
GALLERY